



Québec, le 22 février 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-319

Madame,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir pour les années 2015-2016 à 2019-2020 :

- le taux de réussite global de l'Épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature au collégial, en français et en anglais;
- le taux de réussite pour chacun des trois principaux critères, soit:
 - la compréhension et qualité de l'argumentaire
 - la structure du texte de l'élève
 - la maîtrise de la langue

Vous trouverez ci-annexé les données pouvant répondre à votre demande. Il est à noter que celles pour l'année 2019-2020 ne sont pas encore disponibles.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc
p.j.2

ÉPREUVE DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE

Année scolaire 2015-2016

(Ensemble des épreuves)

TAUX GLOBAL DE RÉUSSITE À L'ENSEMBLE DES CRITÈRES

	Nbre d'étudiants-passations ¹	Taux global de réussite ²
Évaluation globale (Réussite à tous les critères)	44 949	82,7

TAUX DE RÉUSSITE PAR CRITÈRE

Critères	Taux de réussite par critère
I Compréhension et qualité de l'argumentation	95,7
II Structure du texte	99,6
III Maîtrise de la langue	84,8
Nbre d'étudiants-passations ¹	44 949

1. Puisque l'étudiant peut reprendre l'épreuve jusqu'à sa réussite, il peut avoir participé à plus d'une session de passation de l'épreuve au cours d'une même année scolaire.
2. Pour réussir l'épreuve, l'étudiant doit réussir aux trois critères.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

Direction générale des affaires collégiales, Direction des programmes de formation collégiale,

Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé,

CSE Épreuve ministérielle - langue et littérature - au collégial,

Version Septembre 2016 (Réf. : Rapport ÉpreuveMinist_Français_2015-2016.xlsx).

ÉPREUVE D'ANGLAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE
Année scolaire 2015-2016
(Ensemble des épreuves)

TAUX GLOBAL DE RÉUSSITE À L'ENSEMBLE DES CRITÈRES

	Nbre d'étudiants-passations ¹	Taux global de réussite ²
Évaluation globale (Réussite à tous les critères)	10 333	89,5

TAUX DE RÉUSSITE PAR CRITÈRE

Critères	Taux de réussite par critère
I Comprehension and Insight	94,7
II Organization of Response	97,1
III Expression	94,8
Nbre d'étudiants-passations ¹	10 333

1. Puisque l'étudiant peut reprendre l'épreuve jusqu'à sa réussite, il peut avoir participé à plus d'une session de passation de l'épreuve au cours d'une même année scolaire.
2. Pour réussir l'épreuve, l'étudiant doit réussir aux trois critères.

*Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,
Direction générale des affaires collégiales, Direction des programmes de formation collégiale,
Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé,
CSE Épreuve ministérielle - langue et littérature - au collégial,
Version Septembre 2016 (Réf. : Rapport ÉpreuveMinist_Anglais-2015-2016.xlsx).*

ÉPREUVE DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE

Année scolaire 2016-2017

(Ensemble des épreuves)

TAUX GLOBAL DE RÉUSSITE À L'ENSEMBLE DES CRITÈRES

	Nbre d'étudiants-passations ¹	Taux global de réussite ²
Évaluation globale (Réussite à tous les critères)	43 994	82,9

TAUX DE RÉUSSITE PAR CRITÈRE

Critères	Taux de réussite par critère
I Compréhension et qualité de l'argumentation	97,1
II Structure du texte	99,7
III Maîtrise de la langue	84,3
Nbre d'étudiants-passations ¹	43 994

1. Puisque l'étudiant peut reprendre l'épreuve jusqu'à sa réussite, il peut avoir participé à plus d'une session de passation de l'épreuve au cours d'une même année scolaire.
2. Pour réussir l'épreuve, l'étudiant doit réussir aux trois critères.

*Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,
Direction générale des statistiques, des études et de la géomatique,
Direction des indicateurs et des statistiques,
CSE Épreuve ministérielle - langue et littérature - au collégial,
Version Septembre 2017 (Réf. : Rapport EUL Français 2016-2017.xlsx).*

ÉPREUVE D'ANGLAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE

Année scolaire 2016-2017

(Ensemble des épreuves)

TAUX GLOBAL DE RÉUSSITE À L'ENSEMBLE DES CRITÈRES

	Nbre d'étudiants-passations ¹	Taux global de réussite ²
Évaluation globale (Réussite à tous les critères)	10 933	89,9

TAUX DE RÉUSSITE PAR CRITÈRE

Critères	Taux de réussite par critère
I Comprehension and Insight	94,7
II Organization of Response	97,1
III Expression	95,5
Nbre d'étudiants-passations ¹	10 933

1. Puisque l'étudiant peut reprendre l'épreuve jusqu'à sa réussite, il peut avoir participé à plus d'une session de passation de l'épreuve au cours d'une même année scolaire.
2. Pour réussir l'épreuve, l'étudiant doit réussir aux trois critères.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

Direction générale des statistiques, des études et de la géomatique,

Direction des indicateurs et des statistiques,

CSE Épreuve ministérielle - langue et littérature - au collégial,

Version Septembre 2017 (Réf. : Rapport EUL Anglais 2016-2017.xlsx).

ÉPREUVE DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE

Année scolaire 2017-2018

(Ensemble des épreuves)

TAUX GLOBAL DE RÉUSSITE À L'ENSEMBLE DES CRITÈRES

	N ^{bre} d'étudiants-passations ¹	Taux global de réussite ²
Évaluation globale (Réussite à tous les critères)	42 529	84,8

TAUX DE RÉUSSITE PAR CRITÈRE

Critères	Taux de réussite par critère
I Compréhension et qualité de l'argumentation	97,2
II Structure du texte	99,7
III Maîtrise de la langue	86,3
Nombre d'étudiants-passations¹	42 529

1. Puisque l'étudiant peut reprendre l'épreuve jusqu'à sa réussite, il peut avoir participé à plus d'une session de passation de l'épreuve au cours d'une même année scolaire.
2. Pour réussir l'épreuve, l'étudiant doit réussir aux trois critères.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

Direction générale des statistiques, des études et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques,
CSE Épreuve ministérielle - langue et littérature - au collégial,

Version de septembre 2018 (réf. : Rapport EUL Français 2017-2018.xlsx).

ÉPREUVE D'ANGLAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE

Année scolaire 2017-2018

(Ensemble des épreuves)

TAUX GLOBAL DE RÉUSSITE À L'ENSEMBLE DES CRITÈRES

	N ^{bre} d'étudiants-passations ¹	Taux global de réussite ²
Évaluation globale (Réussite à tous les critères)	11 090	91,3

TAUX DE RÉUSSITE PAR CRITÈRE

Critères	Taux de réussite par critère
I Comprehension and Insight	95,6
II Organization of Response	97,4
III Expression	95,7
Nombre d'étudiants-passations¹	11 090

1. Puisque l'étudiant peut reprendre l'épreuve jusqu'à sa réussite, il peut avoir participé à plus d'une session de passation de l'épreuve au cours d'une même année scolaire.
2. Pour réussir l'épreuve, l'étudiant doit réussir aux trois critères.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

Direction générale des statistiques, des études et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, CSE Épreuve ministérielle - langue et littérature - au collégial,

Version de septembre 2018 (réf. : Rapport EUL Anglais 2017-2018.xlsx).

ÉPREUVE DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE

Année scolaire 2018-2019

(Ensemble des épreuves)

TAUX GLOBAL DE RÉUSSITE À L'ENSEMBLE DES CRITÈRES

	N ^{bre} d'étudiants-passations ¹	Taux global de réussite ²
Évaluation globale (réussite à tous les critères)	41 152	83,3

TAUX DE RÉUSSITE PAR CRITÈRES

Critère	Taux de réussite par critères
I Compréhension et qualité de l'argumentation	98,0
II Structure du texte	99,8
III Maîtrise de la langue	84,1
N ^{bre} d'étudiants-passations ¹	41 152

1. Puisque l'étudiant peut reprendre l'épreuve jusqu'à sa réussite, il peut avoir participé à plus d'une session de passation de l'épreuve au cours d'une même année scolaire.
2. Pour réussir l'épreuve, l'étudiant doit réussir aux trois critères.

*Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,
Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique,
Direction des indicateurs et des statistiques,
CSE Épreuve ministérielle - langue et littérature - au collégial,
Version Septembre 2019 (Réf. : Rapport EUL Français 2018-2019.xlsx).*

ÉPREUVE D'ANGLAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE
Année scolaire 2018-2019
(Ensemble des épreuves)

TAUX GLOBAL DE RÉUSSITE À L'ENSEMBLE DES CRITÈRES

	N ^{bre} d'étudiants-passations ¹	Taux global de réussite ²
Évaluation globale (réussite à tous les critères)	10 446	94,1

TAUX DE RÉUSSITE PAR CRITÈRES

Critère	Taux de réussite par critères
I Comprehension and Insight	97,9
II Organization of Response	97,9
III Expression	97,1
N ^{bre} d'étudiants-passations ¹	10 446

1. Puisque l'étudiant peut reprendre l'épreuve jusqu'à sa réussite, il peut avoir participé à plus d'une session de passation de l'épreuve au cours d'une même année scolaire.
2. Pour réussir l'épreuve, l'étudiant doit réussir aux trois critères.

*Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,
 Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique,
 Direction des indicateurs et des statistiques,
 CSE Épreuve ministérielle - langue et littérature - au collégial,
 Version Septembre 2019 (Réf. : Rapport EUL Anglais 2018-2019.xlsx).*

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).